

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :
19/03/2024

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 25 Mars 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, Salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Raphaël CANTA ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roseline HODIN ; Mickaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Vincent WIART

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION D' UN ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL
Numéro de la délibération : 2024-07

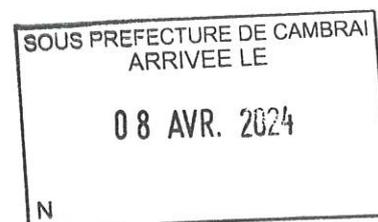
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que, chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Le tableau suivant est présenté aux élus :

Elu Municipal	Indemnités 2023 (Brut)
Daniel FORRIERES – Maire	19 613.46
Mikaël LANCEL – 1 ^{er} Adjoint	5 207.52
Francine SEDENT – 2 ^{ème} Adjoint	5 207.52
Christophe BOUTHORS – 3 ^{ème} adjoint	5 207.52

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **- 8 AVR. 2024**